



COMPTE - RENDU

CSAL du 6 mai 2025

Présent pour la CGTFIP 43 : Patrick BATION (Titulaire)

Ordre du jour

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 – Dossier emplois – PLF + mise à jour du TAGERFIP (pour information)
- 3 – Elargissement du périmètre des Centres de contact des professionnels (pour information)
- 4 – Bilan de la formation professionnelle (pour information)
- 5 - Questions diverses

Il s'agit de la 2ème convocation du CSAL suite au boycott par les Organisations Syndicales de la 1^{er} convocation.

Lecture des déclarations liminaires :

FO : Dans sa déclaration , FO rappelle qu'on nous avait annoncé 2025 comme une année blanche en matière de suppression d'emplois et qui s'avère être une année noire ; comment afficher en façade une volonté de lutte contre la fraude quand on dépouille les services de moyens.

L'organisation syndicale regrette le remplacement de fonctionnaires par des contractuels.

Dénonce ces nouvelles suppressions quand l'observatoire interne montre le mal-être des agents et les nouvelles mesures contre les fonctionnaires (Diminution de la rémunération en cas d'arrêt maladie, ...)

CGT : Déclaration en pièce jointe.

Solidaires : Dans sa déclaration , Solidaires dénonce des suppressions illégitimes qui détériorent encore les conditions de travail des agents .

Le fait que le volet « emplois » ne soit plus que pour information va à l'inverse de la volonté d'un dialogue social respectueux et constructif.

1 - Désignation du secrétaire de séance

La section CGTFIP 43 est désignée secrétaire de séance.

2 – Dossier emplois – PLF (pour information)

550 suppressions d'emploi pour la DGFIP et après transferts entre programmes (+198 ETP), l'évolution quantitative nette est de -352 ETP en 2025 pour la DGFIP.

Pour la Haute – Loire :

Service	A+	A	B	C	Total
Service de direction			-2		-2
SAPF			+3	+2	+5
SDIF (Géomètre)			-1		-1
SIE				-1	-1
SGC le Puy en Velay			-1		-1
SPFE				-1	-1
Total	0	0	-1	0	-1

Le directeur reconnaît à demi-mot qu'il s'agit bien de six suppressions d'emploi pour le département , mais que les efforts auprès de la délégation ont permis d'obtenir une atténuation des suppressions à hauteur de 2 emplois C .

Il rajoute que si l'on considère les emplois réaffectés suite au transfert de missions , les pertes d'emplois à la DGFIP se chiffrent à 352 .

La CGT intervient pour rappeler que quand la DGFIP récupère 198 emplois , les autres administrations en perdent tout autant voire plus.

Les OS font remarquer que la Direction Générale annonce vouloir lutter contre la fraude,dans le même temps il est difficile d'entendre que l'on supprime des emplois. Le directeur rappelle que se sont 147 emplois qui ont été créés dans les services de lutte contre la fraude pour 2025 , et qui font suite à celles de ces dernières années.

Les modalités de soutien au SPFE (appui du SAPF d'Aurillac) et au SGC du Puy en Velay seront maintenues.

Les OS notent que la Direction se base sur les nouvelles applications foncières (fonciers innovant, ...) pour justifier la suppression d'un géomètre mais que celles-ci n'ont pas forcément allégé les tâches.

3 – Elargissement du périmètre des Centres de contact des professionnels (CCP) (pour information)

Le Service Impôts des Entreprises de la Haute Loire sera rattaché centre de contact des professionnels de Carpentras (84).

Les horaires du CCP sont de 8 heures 30 à 18 heures sans interruption.

Une réunion est prévue le 22 mai pour présentation aux agents des missions de chacun des services.

La direction précise que la ligne téléphonique redirigera le contribuable vers un des centres de contact et pas forcément sur celui de Carpentras.

Pour la CGTFIP , cela risque de poser un problème sur les bases Gestpro.

Pas de réponse de la direction.

Comment sera fait le suivi de l'attribution des numéros intracommunautaires ?

Pour la direction , le chef de service a la possibilité de sortir la liste.

Il ne devrait pas y avoir de renfort au centre de contact de la part du SIED.

4 – Bilan de la formation professionnelle (pour information)

La Formation Professionnelle se réjouit de l'amélioration de SEMAFOR .

Elle envisage la mise en place de présentation de l'application dans les services comme elle l'a déjà fait sur le site d' Yssingeaux.

Le nombre de jour de formation en présentiel à progresser passant de 1, 3 à 1, 48 par agent.

Les OS font remarquer le retour positif pour les préparations aux concours pour 2024.

Sur une interpellation de la CGTFIP sur les exclus de la formation

(3 agents sans formation depuis 3 ans) , l'information remonte vers la Direction Générale de la formation qui se rapproche de l'agent.

L'agent a toujours la possibilité de contacter la Formation professionnelle pour demander une formation et voir la possibilité de l'organiser.

Les OS demandent que pour les formations en local , sur les sites extérieurs ,se soit le formateur qui se déplace quand cela est possible.

La formation offerte aux personnels des Maisons France Services a semble-t-il été trop poussée par rapport aux attentes de ces personnes.

5 - Questions diverses

La CGT interpelle la Direction sur la liste Montant / Montant qui fait apparaître une discrimination pour les couples hétérosexuels avec Madame en déclarant 1 et pour les couples homosexuels qui ressortent automatiquement sur cette liste alors qu'aucune anomalie sur les montants déclarés n'est vérifiée.

La CGT avait fait remonter l'information au chef de service qui l'avait ensuite transmise à la direction (après l'avoir édulcoré) .

La CGT souhaitait savoir ce qu'avait fait la direction.

Réponse du Directeur : Nous avons fait remonter le problème à la Direction Générale qui doit étudier le problème . A ce jour , pas de réponse.

La CGT avait demandé des explications sur le courriel adressé par certains chefs de service auprès de leurs agents pour les ponts naturels , en rappelant à la Direction qu'aucune obligation de se déclarer gréviste n'était opposable aux agents de la DGFIP.

La direction indique que la demande qu'elle a faite aux chefs de service est la même que pour chacun des mouvements de grève , c'est à dire de faire remonter la liste avant 10 heures au service des ressources humaines des agents grévistes. Apparemment , les chefs de service n'ont pas compris la demande.